

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3273

6 novembre 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Belvedere Holdings S.à r.l. | 157104 | Euro Mixtes S.A. | 157088 |
| BR Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l. | 157060 | Félicité Investissement S.à r.l. | 157058 |
| BR Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l. ... | 157063 | Fläkt Woods VS S.à r.l. | 157089 |
| BR Asia (Lux) III S.à r.l. | 157058 | Fondation Sociale Holding S.A. | 157063 |
| BR Asia (Lux) S.à r.l. | 157059 | Fondation Sociale Holding S.A. | 157063 |
| BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l. | 157061 | Grupo Celeste Lux S.à r.l. | 157062 |
| BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l. | 157064 | Hastings Luxembourg Water S.à r.l. | 157062 |
| BR Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à r.l. | 157104 | Herald Blanc Mesnil S.à r.l. | 157058 |
| BR Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l. | 157062 | Herald Bramsche S.à r.l. | 157059 |
| Camso Holding Luxembourg S.A. | 157058 | Hosta | 157059 |
| Centre de Prévention des Toxicomanies | 157093 | Infra-Invest | 157058 |
| E.C.R. Diffusion S.à r.l. | 157061 | Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF | 157087 |
| E.C.R. Diffusion S.à r.l. | 157061 | ITH (Luxembourg) S.à r.l. | 157059 |
| Electro-Stemmann | 157061 | Kubelek S.A. | 157076 |
| Enko Trans S.à r.l. | 157061 | Linvest S.A. | 157059 |
| Entegris International Holdings V S.à r.l. | 157065 | Luxservis | 157084 |
| Entretien Maintenance Service S.à r.l. en abrégé EMS S.à r.l. | 157060 | Market Overview S.A. | 157062 |
| Etablissement Marcel Silbereisen s.à r.l. | 157060 | M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l. .. | 157101 |
| Etablissement Marcel Silbereisen s.à r.l. | 157060 | Mont Mirail Limited, S.à r.l. | 157062 |
| Etablissement Marcel Silbereisen s.à r.l. | 157060 | NBIM Karl LBG1 S.à r.l. | 157099 |
| Ethofin S.A. SPF | 157075 | Niam Core-Plus Luxembourg S.à r.l. | 157064 |
| | | NW Europe Holdings S.à r.l. | 157063 |
| | | Prisma Alternatives Fund | 157063 |
| | | Provalliance Salons Luxembourg S.C.A. | 157064 |
| | | P. Vermoere & Cie | 157064 |
| | | Revolin S.à r.l. | 157064 |
| | | Solideal Holding S.A. | 157058 |

BR Asia (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014155724/14.

(140177303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Infra-Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 135.537.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69374 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014155944/10.

(140176828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Félicité Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 187.769.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69375 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014155847/10.

(140176888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

**Camso Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Solideal Holding S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 24.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014155742/10.

(140176760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Herald Blanc Mesnil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 162.354.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155916/10.

(140176814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

BR Asia (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.241.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014155725/14.

(140177309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Hosta, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 177.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155920/10.

(140177006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Herald Bramsche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.894.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155918/10.

(140176784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

ITH (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.125,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 187.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155971/10.

(140176802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Linvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156018/10.

(140177100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

BR Asia III LLC 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014155726/14.

(140177319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Etablissement Marcel Silbereisen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 16.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156545/10.

(140177687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Etablissement Marcel Silbereisen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 16.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156544/10.

(140177685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Etablissement Marcel Silbereisen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 16.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156543/10.

(140177684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Entretien Maintenance Service S.à r.l. en abrégé EMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 124.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014156542/10.

(140177754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

E.C.R. Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3838 Schifflange, 6, rue Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 67.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014156538/10.

(140177781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

E.C.R. Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3838 Schifflange, 6, rue Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 67.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014156537/10.

(140177768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Electro-Stemmann, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 152, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014156555/10.

(140177493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Enko Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 31, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 157.739.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014156558/10.

(140177989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014155728/14.

(140177187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

BR Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.658.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014155729/14.

(140177156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Mont Mirail Limited, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 317.095,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 180.677.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156047/10.

(140176618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Market Overview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156059/10.

(140176930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Hastings Luxembourg Water S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.726.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.413.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156643/10.

(140178138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Grupo Celeste Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Joseph Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 175.136.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156628/10.

(140178244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Signature.

Fondation Sociale Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 39.658.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014156599/10.

(140177364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Fondation Sociale Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 39.658.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014156600/10.

(140177365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Prisma Alternatives Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156133/10.

(140176756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

NW Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 160.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156101/10.

(140177079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

BR Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014155727/14.

(140177297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

BR Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014155730/14.

(140177165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Niam Core-Plus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.337.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69377 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156093/10.

(140176958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Provalliance Salons Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.351.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156134/10.

(140177321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

P. Vermoere & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.861.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014156839/10.

(140177823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Revolin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.400.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156899/10.

(140178216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Entegris International Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 190.637.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

- ATMI Materials, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 7 Commerce Drive, Danbury, CT 06810, United States of America, here duly represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a “société à responsabilité limitée” which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on.. Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is “Entegris International Holdings V S.à r.l.”.

Art. 3. The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a thirdparty lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial.. year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least threequarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case

may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

ATMI Materials, Inc. here represented as mentioned above, subscribes to 20,000 (twenty thousand) shares. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by ATMI Materials, Inc. against the issuance of shares in the Company is composed of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,300.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as category A managers:

- Peter W. Walcott, born in the State of Massachusetts, United States of America, on 23 August 1946, residing professionally at 25, Lowell Road, Wellesley, MA 02481-2724, United States of America; and

- James M. Wiese, born in the State of Minnesota, United States of America, on 28 March 1961, residing at 9410 Foxford Road, Chanhassen, MN 55317-8686, United States of America.

2) Are appointed as category B managers:

- David Catala, born in Gent, Belgium, on 19 January 1979, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Sébastien Bombenger, born in Colmar, France, on 23 January 1983, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dixième jour de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

- ATMI Materials Inc., une corporation constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au 7 Commerce Drive, Danbury, CT 06810, Etats-Unis d'Amérique, ici dûment représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "Entegris International Holdings V S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg Ville par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américain) représenté par 20 000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de

gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Paiement

ATMI Materials Inc., ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 20.000 (vingt mille) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire, de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt mille dollars américain) est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport fait par ATMI Materials Inc. en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars américain) en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.300 euros.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A:

- Peter W. Walcott, né dans l'état du Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le 23 août 1946, résidant à 25, Lowell Road, Wellesley, MA 02481-2724, Etats-Unis d'Amérique; et

- James M. Wiese, né dans l'Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, le 28 mars 1961, résidant à 9410 Foxford Road, Chanhassen, MN 55317-8686, Etats-Unis d'Amérique.

2) Sont nommés gérants de catégorie B:

- David Catala, né à Gent, Belgique, le 19 janvier 1979, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Sébastien Bombenger, né à Colmar, France, le 23 janvier 1983, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014152707/551.

(140174644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Ethofin S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.157.

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial ETHOFIN SPF S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 79.157 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, de ces temps notaire résidant à Luxembourg, en date du 8 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 454 du 18 juin 2001. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois depuis, et pour la dernière fois par un acte dressé pardevant le notaire instrumentant, en date du 9 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 267, du 9 février 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président nomme secrétaire Monsieur Stéphane SANTER, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur José DOS REIS SANTOS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent euros) chacune, constituant l'intégralité du capital social de 700.000.- EUR (sept cent mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

- 1) Allocution du président de l'assemblée;
- 2) Résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
- 3) Nomination d'un ou de deux liquidateurs;
- 4) Définition des pouvoirs du ou des liquidateurs;
- 5) Fixation de la rémunération du ou des liquidateurs;
- 6) Divers.

Monsieur le président prend alors la parole et expose que la Société a estimé utile de faire convoquer cette présente assemblée aux fins de soumettre aux actionnaires la question de voter sa dissolution.

Les autres points à l'ordre du jour sont ensuite mis au vote, et par des votes séparés les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité, sans abstentions:

157076

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur unique Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, Avenue de la Porte-Neuve.

Troisième résolution

Les pouvoirs du liquidateur sont définis pour être ceux prévus aux articles 141 et articles suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

La rémunération du liquidateur est déterminée à la clôture de la liquidation, mais d'ores et déjà un paiement d'acompte de 2.500.- EUR (deux mille cinq cents euros) lui est attribué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: C. Geiben, S. Santer, J. Dos Reis Santos et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2014. LAC/2014/45156. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152730/65.

(140175271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Kubelek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.011.

L'an deux mil quatorze, le premier août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KUBELEK S.A., société anonyme (ci-après désignée par «la société à scinder»), ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.011, qui a été constituée par acte du notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, par acte du 25 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 573, du 21 mai 1997,

ayant un capital social de 670.000,- EUR (six cent soixante-dix mille euros) représenté par 26.800 (vingt-six mille huit cents) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur José DOS REIS SANTOS, employé privé,

et l'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane SANTER, maître en droit, les deux demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que les 26.800 (vingt-six mille huit cents) actions émises représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme KUBELEK S.A. sont représentées à la présente assemblée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires et par les membres du bureau, ensemble avec le notaire instrumentant, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Resteront pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par leur mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président déclare et prie le Notaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte de la susdite liste de présence, que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a comme:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de scission partielle, sans dissolution, de la société KUBELEK S.A., par la constitution d'une nouvelle société civile de droit luxembourgeois sous le nom VITTORIA S.C. issue de la scission, tel que décrit dans le projet de scission partielle, daté du 26 mai 2014, publié au Mémorial C, numéro 1503, du 12 juin 2014.

2. Renonciation au rapport écrit de l'expert indépendant, destiné aux actionnaires, conformément à l'article 294 de la loi sur les sociétés commerciales.

3. Constatation de l'exécution des autres obligations résultant de l'article 295 de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Approbation du projet de scission, et décision de réaliser la scission, conformément à l'article 307 de la loi sur les sociétés commerciales, par le transfert d'une partie de son actif et de son passif, à la nouvelle société civile à constituer sous la dénomination VITTORIA S.C., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, et avec un capital social de cent euros (100- EUR), tel que détaillé dans le projet de scission partielle.

5. Approbation des statuts de la société civile issue de la scission, tels que publiés au Mémorial C, ratification des décisions, nominations statutaires et fixation de l'adresse du siège.

6. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée approuvant la scission, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés sur les effets de la scission à l'égard des tiers, et que conformément à l'article 303 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, tous les effets y prévus étant alors acquis au profit de la nouvelle société.

7. Constatation que la société KUBELEK S.A., ne sera pas dissoute suite à la dite scission, mais continuera à exister, tel que détaillé dans le projet de scission, rubrique VII point 4..

8. Nominations statutaires.

9. Réduction du capital social de la société anonyme scindée à concurrence d'un montant de cent euros (100,- EUR), pour le porter de son montant actuel de 670.000,- EUR (six cent soixante-dix mille euros), à 669.900,- EUR (six cent soixante-neuf mille neuf cents euros) représenté par 26.796 (vingt-six mille sept cent quatre-vingt-seize) actions, par annulation de quatre (4) actions, détenues par les actionnaires de la Société scindée au prorata de leur participation, suite à la scission partielle réalisée.

10. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société anonyme scindée.

11. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, prend par votes séparés et unanimes, sans aucune abstention, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale déclare avoir pris connaissance du projet de scission de la Société du 26 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1503 du 12 juin 2014, et elle l'approuve sans réserve.

L'Assemblée constate et donne acte que la scission s'opère par le transfert d'une partie des actifs et passifs, aux valeurs bilantaires, de la société KUBELEK S.A. à une nouvelle société civile de droit luxembourgeois VITTORIA S.C. issue de la scission, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, et avec un capital de cent euros (100.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'un euro (1.- EUR) chacune, tel que détaillé dans le projet de scission partielle du 26/05.2014, dont une copie reste annexée au présent acte pour être enregistré avec celui-ci..

L'Assemblée constate, prend acte, et approuve que le transfert à la nouvelle société civile constituée comprend les éléments de patrimoine suivants, transférés à partir de maintenant par la société KUBELEK S.A., et sans délai, à la nouvelle société civile VITTORIA S.C., bénéficiaire (pour ceux des droits immobiliers détenus par KUBELEK S.A. d'après le texte qui va suivre):

Version italienne, faisant foi, en cas de divergence avec la traduction française qui va suivre:

“(i)

- appartamento al piano primo (secondo fuori terra), della scala C, con annesso vano di cantina al piano interrato, censito in Catasto Fabbricati, come segue:

foglio 393

mappale 784 subalterno 30, via Fratelli Bronzetti n. 8, piani 1-S1, scala C, zona censuaria 2, categoria A/2, classe 7, vani 4, rendita catastale euro 1.136,21;

- autorimessa al piano secondo interrato, censita in Catasto Fabbricati,

come segue:

foglio 393

mappale 784 subalterno 111, via Macedonio Melloni n. 39, piano S2, scala F, zona censuaria 2, categoria C/6, classe 9, mq. 11, rendita catastale euro 146,57.

in ditta:

ANTONIAZZI Sandra Vittoria, nata Milano il 30 settembre 1962, codice fiscale NTN SDR 62P70 F205W

PERETTI Pier Franco, nato a Biella il 6 agosto 1949, codice fiscale PRT PFR 49M06 A859T

coniugi in regime patrimoniale della separazione dei beni, titolari del diritto di usufrutto generale, con diritto di reciproco accrescimento, sino al 30 giugno 2016;

KUBELEK S.A. con sede in Lussemburgo, codice fiscale 94015440061, titolare del diritto di nuda proprietà.

= A detti immobili competono proporzionali quote di comproprietà delle parti comuni come per legge e regolamento.
(ii)

- appartamento al piano terzo (quarto fuori terra) della scala A, con annesso vano di cantina al piano interrato, censito in Catasto Fabbricati, come segue:

foglio 393

mappale 784 subalterno 10, via Fratelli Bronzetti n. 8, piani 3-S1, scala A, zona censuaria 2, categoria A/2, classe 7, vani 10, rendita catastale euro 2.840,51;

- autorimessa al piano primo interrato, censita in Catasto Fabbricati, come segue:

foglio 393

mappale 784 subalterno 79, via Macedonio Melloni n. 39, piano S1, scala F, zona censuaria 2, categoria C/6, classe 9, mq. 13, rendita catastale euro 173,22.

in ditta:

ANTONIAZZI Sandra Vittoria, nata Milano il 30 settembre 1962, codice fiscale NTN SDR 62P70 F205W,

coniugata in regime patrimoniale della separazione legale dei beni, titolare del diritto di usufrutto generale sino al 3 marzo 2015;

KUBELEK S.A. con sede in Lussemburgo, codice fiscale 94015440061, titolare del diritto di nuda proprietà.

= A detti immobili competono proporzionali quote di comproprietà delle parti comuni come per legge e regolamento ed in particolare la quota di comproprietà indivisa pari ad 1/3 della porzione di corridoio di accesso al piano primo interrato comune ai subalterni 9 -10 ed 11 individuato quale bene non censibile dal subalterno 162 dei medesimi foglio e mappale identificativi.

In Comune di MILANO, viale dei Mille n. 35

- appartamento al piano sesto (settimo fuori terra) con annessi vano di cantina al piano sotterraneo cantinato e vano di solaio al piano settimo sottotetto, censito in Catasto Fabbricati, come segue:

foglio 355

mappale 160 subalterno 703, viale dei Mille n. 35, piani 6-7-S1, zona censuaria 2, categoria A/2, classe 6, vani 9, rendita catastale euro 2.184,61.

in ditta:

ANTONIAZZI Sandra Vittoria, nata Milano il 30 settembre 1962, codice fiscale NTN SDR 62P70 F205W, coniugata in regime patrimoniale della separazione legale dei beni, titolare del diritto di usufrutto generale vitalizio;

KUBELEK S.A. con sede in Lussemburgo, codice fiscale 94015440061, titolare del diritto di nuda proprietà.

= A detto immobile competono proporzionali quote di comproprietà delle parti comuni come per legge e regolamento.

In Comune di ALASSIO (SV)

a parte del fabbricato posto in via Giuseppe Mazzini n. 58

- appartamento al piano primo, con annesso vano di cantina al piano interrato, censito in Catasto Fabbricati, come segue:

foglio 27

mappale 35 subalterno 80, via Mazzini n. 58, piani S1-1, categoria A/2, classe 2, vani 7, rendita catastale euro 1.699,14.

in ditta:

ANTONIAZZI Sandra Vittoria, nata Milano il 30 settembre 1962, codice fiscale NTN SDR 62P70 F205W

PERETTI Pier Franco, nato a Biella il 6 agosto 1949, codice fiscale PRT PFR 49M06 A859T

coniugi in regime patrimoniale della separazione dei beni, titolari del diritto di usufrutto generale sino al giorno 3 giugno 2014;

KUBELEK S.A. con sede in Lussemburgo, codice fiscale 94015440061, titolare del diritto di nuda proprietà.

= A detto immobile competono proporzionali quote di comproprietà delle parti comuni come per legge e regolamento.

A parte del complesso di autorimesse denominato "I CENTRALI" posto in Comune di ALASSIO (SV), via Adelasia n. 3/C

- autorimessa al piano primo interrato, censita in Catasto Fabbricati, come segue:

foglio 20

mappale 268 subalterno 287, via Adelasia n. 3C, piano S1, interno 451, categoria C/6, classe 4, mq. 15, rendita catastale euro 85,22.

in ditta:

ANTONIAZZI Sandra Vittoria, nata Milano il 30 settembre 1962, codice fiscale NTN SDR 62P70 F205W

PERETTI Pier Franco, nato a Biella il 6 agosto 1949, codice fiscale PRT PFR 49M06 A859T
coniugi in regime patrimoniale della separazione dei beni, titolari della proprietà superficaria per il diritto di usufrutto generale sino al giorno 23 dicembre 2014

KUBELEK S.A. con sede in Lussemburgo, codice fiscale 94015440061, titolare della nuda proprietà superficaria.

= A detto immobile competono proporzionali quote di comproprietà delle parti comuni come per legge e regolamento.

A parte del fabbricato posto in Comune di ASIAGO (VI), via Santa Maria Maddalena n. 6

- appartamento al piano terreno censito in Catasto Fabbricati come segue:

foglio 1

mappale 1587 subalterno 3, via Santa Maria Maddalena n. 6, piano T, categoria A/2, classe 3, vani 6,5 - rendita catastale euro 587,47.

in ditta:

BRUNO Giovanna, nata Milano il 7 maggio 1929, codice fiscale BRN GNN 29E47 F205N, titolare del diritto di usufrutto generale vitalizio;

KUBELEK S.A. con sede in Lussemburgo, codice fiscale 94015440061, titolare del diritto di nuda proprietà.

A detto immobile competono proporzionali quote di comproprietà delle parti comuni come per legge e regolamento ed in particolare la quota di comproprietà indivisa pari a 125/1.000 delle unità censite a Catasto Fabbricati, come segue:

foglio 1

mappale 1587 subalterno 7, via Santa Maria Maddalena n. 6, piano 2, categoria A/2, classe 3, vani 5,5 - rendita catastale euro 497,09;

mappale 1587 subalterno 9, via Santa Maria Maddalena n. 6, piano S1, categoria C/6, classe 3, mq. 188, rendita catastale euro 252,44.

in ditta:

BRUNO Giovanna, nata Milano il 7 maggio 1929, codice fiscale BRN GNN 29E47 F205N, titolare del diritto di usufrutto generale vitalizio per la quota di 3.750/30.000;

KUBELEK S.A. con sede in Lussemburgo, codice fiscale 94015440061, titolare del diritto di nuda proprietà per la quota di 3.750/30.000.

Suit la traduction française du texte en langue italienne qui précède:

(i)

- un appartement au premier étage (deuxième en rez-de terre)

, des escaliers C C, avec annexe cave au sous sol sous Cadastre Immeubles comme suivant
feuillelet 393

plan 784 subalterne 30, via Fratelli Bronzetti n. 8, niveau 1-S1, Escalier C, zone recensée 2

, catégorie A/2, classe 7, pièces, revenu cadastral euro 1.136,21;

- emplacement voiture au deuxième sous-sol recensée comme suivant,

feuillelet 393

plan 784 subalterne 111, via Macedonio Melloni n. 39, plans S2, escalier F, zone recensée 2 catégorie C/6, classe 9, mq. 11, revenu cadastral euro 146,57.

en

ANTONIAZZI Sandra Vittoria, née à Milan le 30 septembre 1962, matricule fiscal NTN SDR 62P70 F205W

PERETTI Pier Franco, né à Biella le 6 août 1949, matricule fiscal PRT PFR 49M06 A859T

marriés sous le régime matrimonial de la séparation de biens, titulaires du droit d'usufruit général, avec droit réciproque de retour, jusqu'au 30 juin 2016;

KUBELEK S.A. avec siège social à Luxembourg, matricule fiscal 94015440061, titulaire du droit de nue propriété.

= lesdits biens immobiliers avec les droits proportionnels dans les quote-parts de la copropriété des parties communes comme prévu par la loi et les règlements.

(ii)

- appartement au troisième étage (quatrième en rez-de-terre) aux escaliers A avec annexe cave au sous sol recesée au Cadastre Immeubles, comme suit:

feuillelet 393

plan 784 subalterne 10, via Fratelli Bronzetti n. 8, plans 3-S1, escalier A zone recensée 2, catégorie A/2, classe 7, 10 pièces, rendement cadastral euro 2.840,51;

- emplacement voiture au premier sous-sol recensée au cadastre Immeubles comme suit

feuillelet 393

plan 784 subalterne 79, via Macedonio Melloni n. 39, plans S1, escaliers F zone recensée 2, catégorie C/6, classe 9, mq. 13, rendement cadastral euro 173,22.

déténus comme il suit

ANTONIAZZI Sandra Vittoria, née à Milan le 30 septembre 1962, matricule fiscal NTN SDR 62P70 F205W, marié sous le régime matrimonial de la séparation légale de biens, titulaire de l'usufruit général jusqu'au 3 mars 2015; KUBELEK S.A. avec siège social à Luxembourg, matricule fiscal 94015440061, titulaire du droit de nue propriété.

= lesdits biens immobiliers avec les droits proportionnels dans les quote-parts de la copropriété des parties communes comme prévu par la loi et les règlements, et en particulier la quote-part de la copropriété indivise à hauteur du tiers de la portion du corridor d'accès au premier niveau sous soul commun aux numéros accessoires 9 10 et 11, individué comme bien qui ne peut pas être recensé au numéro accessoire au moyen des feuillets et plans identificatifs.

Dans la Commune de Milan, viale dei Mille no 35

- appartement au sixième étage (septième sur rez-de-terre) avec annexe cave au sous-sol et grenier au septième étage sous les combes recensée au Cadastre des biens Immeubles, comme suit:

feuillelet 355

plan 160 subalterne 703, viale dei Mille no 35, plans 6-7-S1, zone recensée 2, catégorie A/2, classe 6, pièces 9, rendement cadastral euro 2.184,61.

déténus comme il suit:

ANTONIAZZI Sandra Vittoria, née à Milan le 30 septembre 1962, matricule fiscal NTN SDR 62P70 F205W, mariée sous le régime matrimonial de la séparation légale de biens, titulaire du droit d'usufruit général à vie;

KUBELEK S.A. avec siège social à Luxembourg, matricule fiscal 94015440061, titulaire du droit de nue-propriété.

= lesdits biens immobiliers avec les droits proportionnels dans les quote-parts de la copropriété des parties communes comme prévu par la loi et les règlements

Dans la Commune d'ALASSIO (SV)

part du capital de l'immeuble situé dans via Giuseppe Mazzini

n. 58

- appartement au premier étage, con annesso vano di cantina al piano interrato, inscrit au Cadastre Fabbricati, comme suit:

feuillelet 27

plan 35 subalterne 80, via Mazzini n. 58, plans S1-1, catégorie A/2, classe 2, vani 7, revenu cadastral euro 1.699,14.

déténus comme il suit

ANTONIAZZI Sandra Vittoria, née à Milan le 30 septembre 1962, matricule fiscal NTN SDR 62P70 F205W

PERETTI Pier Franco, né à Biella le 6 août 1949, matricule fiscal PRT PFR 49M06 A859T

mariés sous le régime matrimonial de la séparation de biens, titulaires du droit d'usufruit général jusqu'au 3 juin 2014;

KUBELEK S.A. avec siège social à Luxembourg, matricule fiscal 94015440061, titulaire du droit de nue propriété.

= lesdits biens immobiliers avec les droits proportionnels dans les quote-parts de la copropriété des parties communes comme prévu par la loi et les règlements

Part du lot d'emplacement voitures appelé "I CENTRALI" sis en Commune d'ALASSIO (SV), via Adelasia no 3/C

- emplacement voiture au premier sous-sol, inscrit au Cadastre Immeuble, comme suit:

feuillelet 20

plan 268 subalterne 287, via Adelasia no 3C, plan S1, numéro 451, catégorie C/6, classe 4, mq. 15, rendement cadastral euro 85,22.

déténus comme il suit:

ANTONIAZZI Sandra Vittoria, née à Milan le 30 septembre 1962, matricule fiscal NTN SDR 62P70 F205W

PERETTI Pier Franco, né à Biella le 6 août 1949, matricule fiscal PRT PFR 49M06 A859T

mariés sous le régime matrimonial de la séparation de biens, titulaires d'un droit de propriété de superficie pour le droit d'usufruit général jusqu'au jour du 23 décembre 2014

KUBELEK S.A. avec siège social à Luxembourg, matricule fiscal 94015440061, titulaire du droit de nue propriété de superficie.

= lesdits biens immobiliers avec les droits proportionnels dans les quote-parts de la copropriété des parties communes comme prévu par la loi et les règlements

A part de l'immeuble situé dans la Commune d'ASIAGO (VI), via Santa Maria Maddalena no 6

- appartement à rez de terre inscrite au Cadastre Immeubles comme suit:

feuillelet 1

plan 1587 subalterne 3, via Santa Maria Maddalena n. 6, plan T, catégorie A/2, classe 3, pièces 6,5 - rendement cadastral euro 587,47.

détenus comme il suit:

BRUNO Giovanna, née à Milan le 7 mai 1929, matricule fiscal BRN GNN 29E47 F205N, titulaire du droit d'usufruit général à vie;

KUBELEK S.A. avec siège social à Luxembourg, matricule fiscal 94015440061, titulaire du droit de nue propriété.

Lesdits biens immobiliers avec les droits proportionnels dans les quote-parts de la copropriété des parties communes comme prévu par la loi et les règlements, et en particulier la quote-part indivise à hauteur de 125/1.000 de l'unité inscrite au Cadastre Immeubles, comme suit:

feuillet 1

plan 1587 subalterne 7, via Santa Maria Maddalena no 6, plan 2, catégorie A/2, classe 3, pièces 5,5 - rendement cadastral euro 497,09;

plan 1587 subalterne 9, via Santa Maria Maddalena no 6, plan S1, catégorie C/6, classe 3, mq. 188, rendement cadastral euro 252,44.

détenus comme il suit

BRUNO Giovanna, née à Milan le 7 mai 1929, matricule fiscal BRN GNN 29E47 F205N, titulaire du droit d'usufruit général à vie à hauteur d'une quote-part de 3.750/30.000;

KUBELEK S.A. avec siège social à Luxembourg, matricule fiscal 94015440061, titulaire d'un droit de nue-propriété à hauteur d'une quote-part de 3.750/30.000.

Attribution

Les cent (100) nouvelles parts à créer dans la Société bénéficiaire seront attribuées aux actionnaires de KUBELEK S.A., au pro rata de leur participations respectives savoir:

| Associé | Nombre de parts |
|----------------------------|-----------------|
| 1.- CORPMAN (UK) LTD | 50 |
| 2.- MANCORP (UK) LTD | 50 |
| Total: | 100 |

Deuxième résolution

Faisant usage de la faculté prévue par l'article 296 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en combinaison avec l'article 307 (1) de la même loi, l'assemblée déclare renoncer aux formalités prescrites par les articles 293, 294 paragraphes (1), (2), et (4) et l'article 295 paragraphe (1) c), d) et e) de cette même loi.

Sur base des mêmes dispositions, et en se référant aux dispositions de l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires composant la présente assemblée déclarent expressément renoncer à l'application des règles prévues aux articles 294 et 295 en ce qui concerne le rapport d'expert sur le rapport d'échange, qui, en conséquence n'est pas nécessaire.

Troisième résolution

L'Assemblée prie le notaire d'acter sur le vu d'une déclaration du conseil d'administration qui restera annexée au présent acte, que tous les documents prévus à l'article 295 de la loi sur les sociétés commerciales, ont été déposés un (1) mois avant cette assemblée générale au siège social pour permettre aux actionnaires d'en prendre connaissance tel qu'il est prévu par la loi.

L'Assemblée prend note que les actionnaires ont tous renoncé à l'établissement des rapports prévus par l'article 293 et 295.

Quatrième résolution.

L'Assemblée générale, représentant l'intégralité du capital, approuve ledit projet de scission, avec toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve, et décide de réaliser la scission de la Société par la continuation de KUBELEK S.A. et la constitution de la nouvelle société civile de droit luxembourgeois VITTORIA S.C. issue de la scission, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, et avec un capital social de cent euros (100.- EUR), représenté par cent (100) actions d'un euro (1.- EUR) chacune, tel que détaillé dans le projet de scission, dont les statuts ont été arrêtés dans ledit projet de scission et ratifié par la présente assemblée comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La dénomination de la société est "VITTORIA S.C."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent euros (100.-EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts d'un euro (1.- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué à:

| | |
|--|-----|
| 1.- la société «CORPMAN (UK) LTD», cinquante parts d'intérêts; | 50 |
| 2.- la société «MANCORP (UK) LTD», cinquante parts d'intérêts; | 50 |
| Total: cent parts d'intérêts; | 100 |

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
 - soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propiétaire".
- Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:
- droits sociaux dans leur ensemble;
 - droit de vote aux assemblées générales;
 - droits aux dividendes;
 - droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Mesures transitoires:

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2014.

Sont nommés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Gioacchino Galione, expert comptable, né le 4 janvier 1982 à La Louvière (B), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont; et

2) Monsieur Robert REGGIORI, expert comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (F), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'adresse du siège social est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'Assemblée prend acte de la déclaration du conseil d'administration, l'informant qu'à sa connaissance il n'y a pas eu de modifications importantes du patrimoine de la Société, actif et passif, intervenues entre l'établissement du projet de scission et la date de la présente. Compte tenu de cet élément l'Assemblée approuve l'apport et la répartition des éléments actifs et passifs d'une proportion du patrimoine total de la Société arrêté au 30 avril 2014 à la nouvelle société tels que décrits dans le projet de scission.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que conformément à l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la scission telle que décrite dans le projet de scission est devenue effective à la date d'aujourd'hui, avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de ladite loi sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Du point de vue comptable le patrimoine de la société scindée a été transféré à la société bénéficiaire à partir d'aujourd'hui.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide suite à la scission partielle réalisée ci-dessus de réduire le capital social de la société scindée à concurrence d'un montant de cent euros (100.- EUR), pour le porter de son montant actuel de 670.000.- EUR (six cent soixante-dix mille euros), à 669.900.- EUR (six cent soixante-neuf mille neuf cents euros) représenté par 26.796 (vingt-six mille sept cent quatre-vingt-seize) actions, par annulation d'un total de quatre (4) actions, détenues par les actionnaires de la Société scindée au prorata de leur participation, suite à la scission partielle réalisée.

Septième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société scindée, pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital souscrit est fixé à 669.900.- EUR (six cent soixante-neuf mille neuf cents euros) représenté par 26.796 (vingt-six mille sept cent quatre-vingt-seize) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société ainsi que du projet de scission.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant:

(i) à la société scindée en raison des présentes s'élève approximativement à 2.300,- EUR.

(ii) à la société bénéficiaire en raison des présentes s'élève approximativement à 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: C. Geiben, J. DosReis Santos, S. Santer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 août 2014. Relation: LAC/2014/38048. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152885/432.

(140174686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Luxservis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8374 Hobscheid, 19, rue d'Eischen.

R.C.S. Luxembourg B 190.630.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Henrique Martins Da Costa, coffreur, né le 25 avril 1977 à Vila Verde (Portugal), demeurant à 19, rue d'Eischen à L-8374 Hobscheid.

Lequel comparant déclare vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La société a pour objet pour son propre compte ou pour le compte de tiers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

Toutes les activités de commerce, Confection de chapes, de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage de pose de jointements, de ferraillement pour béton armé, de forage et d'ancrage, de Fumiste, de montage d'échafaudages, de paysagiste, d'import-export de toutes marchandises.

Le déblayage et le nettoyage de chantiers, la gestion et le traitement des déchets, l'entretien des espaces verts, et la démolition et rénovation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser ou à faciliter le développement de son entreprise.

La société peut sous-traiter ces différentes missions ou agir elle-même comme sous-traitant ou mandataire.

D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "LUXSERVIS".

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Hobscheid.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur d'une commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision d'associé(s) de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis et/ou autorisé peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance et sont nommés "gérants A" et "gérants B". Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B, tous les deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance, réuni au Luxembourg, seront adoptées, à la majorité des gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant appartenant à la même classe de gérants que lui, qui sera physiquement présent à la réunion, afin, pour ce dernier, appartenant à la même classe de gérants, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

L'assemblée générale annuelle des associés se tiendra au Luxembourg le dernier mercredi de juin de chaque année. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Comptes - Profits - Distributions

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. la décision de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes sera prise par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance;
2. des comptes intermédiaires doivent être établis par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance; et
3. ces comptes intermédiaires, la date desquelles ne doit pas être antérieure à trois (3) semaines de la décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance y relative, font apparaître des bénéfices distribuables suffisants (y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire).

Titre VI. - Liquidation - Lois applicables

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui déterminera (ont) leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social débutera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Henrique Martins Da Costa, prénommé, et libérées comme suit:

- un apport en nature consistant en l'apport des biens suivants la liste ci-annexée au présent acte, et paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, le tout évalué par le souscripteur à au moins cinq mille neuf cents euros (5.900,-EUR).

- un apport en numéraire consistant en versements d'un montant de six mille six cents euros (6.600,- EUR).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées comme décrit ci-dessous, de sorte que ces apports se trouvent dès maintenant à la libre et entière disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution est évalué à environ mille Euros (1.000,-EUR).

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2) Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Henrique Martins Da Costa, prénommé, née le 25 Avril 1977 à Vila Verde (Portugal), demeurant à 19, rue d'Eischen à L-8374 Hobscheid.

3) L'adresse du siège social est fixée au 19, rue d'Eischen à L-8374 Hobscheid.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Da Costa H., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 24 septembre 2014. Relation: WIL/2014/713. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152937/162.

(140174331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 7.066.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs du 26 août 2014 à 11 heures

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des Administrateurs de:

Madame Rina MAYER

Monsieur Jonathan LEITERSDORF

Monsieur Peter KURZ

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2015.

Monsieur Peter KURZ est nommé Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Genève.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2015.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders and owners of founder parts held at the registered office of the company on 26 august 2014 at 11.00 a.m.

The Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts resolved

- to re-elect:

Mrs Rina MAYER

Mlr Jonathan LEITERSDORF

Mr Peter KURZ

as Directors of the company. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting which will decide on the accounts ended on March 31, 2015.

- to nominate:

Mr Peter KURZ as Chairman of the board.

- to re-elect EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Geneva, as Statutory Auditor for the next financial year until the Annual General Meeting which will approve the accounts ended on March 31, 2015.

Certified copy
Signatures
Director / Director

Référence de publication: 2014152855/42.

(140174594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Euro Mixtes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 74.114.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EURO MIXTES S.A." (numéro d'identité 2000 22 01 926), avec siège social à L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 74.114, constituée sous la dénomination de "SALON CABOVERDIANA S.A." suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 2 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 332 du 8 mai 2000 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Henri BECK, en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2373 du 20 décembre 2006, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "EURO MIXTES S.A.".

L'assemblée est présidée par Madame Aldina DA CRUZ DOS SANTOS, coiffeuse, demeurant à Schouweiler.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital de trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Aldina DA CRUZ DOS SANTOS, coiffeuse, née à Espargos/Nossa Senhora Das Flores (Cap-Vert), le 4 février 1970, demeurant à L-4996 Schouweiler, 15, rue Centrale.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DA CRUZ DOS SANTOS, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 septembre 2014. Relation: CAP/2014/3668. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152731/65.

(140174954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Fläkt Woods VS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.140.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the sixteen day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Fläkt Woods VS S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158140 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on December 22, 2010 and published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 661 of April 7, 2011.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "Fläkt Woods (Luxembourg) S.à r.l." a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85984 (the "Sole Shareholder"), represented by Mr Fabian SIREs, em-

ployee, with professional address in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 125 (one hundred twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100 (hundred) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution:

- The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 125 (one hundred twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (hundred euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder approves the balance sheet and the profit and loss account of the Company dated May 15, 2014 attached hereto as schedule A (the “Schedule A”) and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution:

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

157091

Fifth resolution:

Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:

- Fabian Sires, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Eric Chassagnade, residing at 18, avenue Louis Casai, CH-1209 Geneva;
- Didier Forget, residing at 18, avenue Louis Casai, CH-1209 Geneva; and
- Angelo Falaguerra, residing at 28, via Pacinotti, I- 20092 Cinisello Balsamo MI.

Sixth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille quatorze, le seize mai.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "Fläkt Woods VS S.à r.l.", ayant son siège social au 1A rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158140 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 2010 et publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 7 avril 2011 sous le numéro 661.

A comparu:

L'actionnaire unique de la Société, "Fläkt Woods (Luxembourg) S.à r.l." une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85984 («l'Actionnaire Unique»), représenté par Mr Fabian SIRES, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisé à représenter l'Actionnaire Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Actionnaire Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution:

L'Actionnaire Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Actionnaire Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représentés par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Actionnaire Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- L'Actionnaire Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 15 mai 2014 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Actionnaire Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Actionnaire Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Actionnaire Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.
- (iv) l'Actionnaire Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution:

L'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution:

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

- Fabian Sires, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg;
- Eric Chassagnade, avec adresse professionnelle au 18, avenue Louis Casai, CH-1209, Genève;
- Didier Forget, demeurant au 18, avenue Louis Casai, CH-1209, Genève; et
- Falaguerra Angelo, demeurant au 28, via Pacinotti, I-20092 Cinisello Balsamo MI.

Sixième résolution:

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. SIRES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 mai 2014. Relation: LAC/2014/23493. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014152750/180.

(140174939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Centre de Prévention des Toxicomanies, Fondation.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 8-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg G 36.

Comptes annuels pour l'exercice pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2011 Comptes annuels (Schéma 213)

Valeurs EUR

| | Case | 2011 2011 | 2010 2010 |
|--|-------|--------------|--------------|
| ACTIF | | 684 588,70 | 527 576,45 |
| C. Actif immobilisé | AC | 9 651,07 | 13 289,68 |
| I. Immobilisations incorporelles | ACI | 2 460,80 | 3 603,00 |
| Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires | ACI2 | 2 460,80 | 3 603,00 |
| acquis à titre onéreux | ACI2a | 2 460,80 | 3 603,00 |
| 20510000 Licences informatiques | ACI2a | 6 293,80 | 6 293,80 |
| 28051000 Amort. s/ licences informatiques | ACI2a | (3 833,00) | (2 690,80) |
| II. Immobilisations corporelles | ACII | 7 190,27 | 9 686,68 |
| Autres installations, outillage et mobilier | ACII3 | 7 190,27 | 9 686,68 |
| 21831000 Matériel de bureau et informatique | ACII3 | 10 582,53 | 10 582,53 |
| 21841000 Mobilier | ACII3 | 46 680,01 | 46 680,01 |
| 28183100 Amort.s/mat. de bureau et informatique | ACII3 | (8 912,35) | (7 689,83) |
| 28184100 Amortissements s/mobilier | ACII3 | (41 159,92) | (39 886,03) |
| D. Actif circulant | AD | 666 113,15 | 513 766,97 |
| II. Créances | ADII | 206 435,62 | 159 868,72 |
| résultant de ventes et prestations de services | ADII1 | 7 425,80 | 1 000,00 |
| 41111000 Clients | ADII1 | 7 425,80 | 1 000,00 |
| Autres créances | ADII4 | 199 009,82 | 158 868,72 |
| 42200000 Salaires nets ajustements | ADII4 | 27 563,93 | |
| 42500000 Personnel avances et acomptes | ADII4 | 41 791,00 | 43 110,00 |
| 43112000 Cotisations sociales /avances | ADII4 | 13 931,09 | 14 742,73 |
| 44110000 Subventions d'investissements | ADII4 | | 8 000,11 |
| 44170000 Subventions d'exploitation | ADII4 | | 20 346,09 |
| 46710000 Avance Fonds de lutte SchoulFest | ADII4 | 21 580,79 | (5 981,47) |
| 46740000 Créance FEDER | ADII4 | 94 143,01 | 78 651,26 |
| IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse | ADIV | 459 677,53 | 353 898,25 |
| 51210000 CCP c/c | ADIV | 32 975,28 | 34 586,65 |
| 51220000 BCEE c/c | ADIV | 7 290,94 | 96 590,01 |
| 51221000 BCEE c/c EuroNet | ADIV | 6 214,43 | 3 222,78 |
| 51222000 BCEE c/c KSM | ADIV | 18 115,24 | 18 092,30 |
| 51250000 BCEE cpte à terme | ADIV | 394 712,40 | 201 306,05 |
| 53100000 Caisse | ADIV | 369,24 | 100,46 |
| E. Comptes de régularisation | AE | 8 333,00 | 519,80 |
| 48600000 Charges constatées d'avances | AE | 8 333,00 | 519,80 |
| F. Perte de l'exercice | AF | 491,48 | |
| PASSIF | | 684 588,70 | 527 576,45 |
| A. Capitaux propres | PA | 248 549,99 | 246 051,32 |

| | | | |
|--|------|--------------|--------------|
| I. Capital souscrit | PAI | 297 472,23 | 297 472,23 |
| 10200000 Apport du fondateur | PAI | 297 472,23 | 297 472,23 |
| V. Résultats reportés | PAV | (48 922,24) | (51 420,91) |
| 11900000 Report à nouveau (solde débiteur) | PAV | (48 922,24) | (51 420,91) |
| C. Dettes | PC | 436 038,71 | 279 026,46 |
| Dettes sur achats et prestations de services | PC5 | 23 116,64 | 11 770,78 |
| 40111000 Fournisseurs particuliers | PC5 | 23 116,64 | 11 770,78 |
| Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale | PC9 | 78 900,82 | 60 126,96 |
| 43111000 Cotisations sociales | PC9 | 44 121,12 | 38 456,00 |
| 44210000 Mutualité / CNS / Congés divers | PC9 | 12 785,89 | |
| 44340000 Retenues d'impôts /traitements | PC9 | 21 993,81 | 21 670,96 |
| Autres dettes | PC10 | 334 021,25 | 207 128,72 |
| 42100000 Personnel rémunérations dues | PC10 | 8 229,91 | 8 640,80 |
| 44220000 Restitution à l'Etat | PC10 | 141 895,39 | 35 361,25 |
| 44230000 Avance Etat | PC10 | | 17 243,59 |
| 46700000 Autres comptes débiteur ou créditeur | PC10 | 5 531,81 | 11 515,92 |
| 46720000 Avance Commune | PC10 | 230,15 | 20 630,15 |
| 46730000 Réserve activités internationales | PC10 | | 6 247,64 |
| 46750000 Avance Club Health | PC10 | 14 769,24 | 10 881,44 |
| 46760000 Avance KSM | PC10 | 18 115,24 | 18 092,30 |
| 46770000 Avance INTERREG | PC10 | 126 003,83 | 73 834,92 |
| 46780000 Avance euronet | PC10 | 6 214,43 | 3 222,78 |
| 46790000 Avance Pro-Skills II | PC10 | 11 201,22 | |
| 46860000 Charges à payer | PC10 | 1 830,03 | 1 457,93 |
| E. Bénéfice de l'exercice | PE | | 2 498,67 |
| Comptes de profits et pertes sous forme de liste - charges classées par nature | | | |
| Montant net du chiffre d'affaires | R01 | 6 897,93 | 3 578,55 |
| 70300000 Ventes de livres et matériel didactique | R01 | 55,09 | |
| 70710000 Recettes formation | R01 | 384,62 | 1 078,35 |
| 70720000 Formations UniLu | R01 | 6 458,22 | 2 500,20 |
| Autres produits d'exploitation | R04 | 1 025 961,31 | 1 045 597,94 |
| 73213000 Don Lotto Lottolux | R04 | 5 000,00 | |
| 73214000 Don APE Bourgl, Jungl, Gonderange | R04 | 150,00 | |
| 74011000 Contributions de l'Etat | R04 | 938 366,00 | 931 848,00 |
| 74011100 Restitution à l'Etat | R04 | (104 022,37) | (30 635,17) |
| 74012000 Frais d'Equipement Etat | R04 | | 8 000,11 |
| 74013000 Contribution MISA Evaluation proj. Alcool | R04 | | 13 332,99 |
| 74021000 Contributions Misa Groupe de Mondorf | R04 | 1 500,00 | |
| 74021100 Contributions diverses Groupe de Mondorf | R04 | 579,70 | 3 710,41 |
| 74031000 Contributions MiEco | R04 | | 2 636,41 |
| 74311000 Participations Communes | R04 | 25 000,00 | 28 333,01 |
| 74421000 Contributions FdLTrampoline | R04 | | 8 135,00 |
| 74431000 Contribution FDL dépliants et brochures | R04 | 12 819,00 | 6 173,67 |
| 74441000 Contributions FdL Schouffest | R04 | 77 562,26 | 47 811,75 |
| 74511000 Participation aux frais Oeuvre G.D. | R04 | 18 211,54 | |
| 74613000 Contributions Pro-Skills 2 | R04 | 5 470,24 | |
| 74631000 Contributions FEDER | R04 | 112 603,77 | 78 651,26 |
| 74632000 Recettes diverses MAG-Net | R04 | 427,00 | |
| 74641000 Contributions Club Health | R04 | 6 112,20 | 928,00 |
| 74651000 Contributions et refacturations DCSDII | R04 | | 293,21 |
| 74661000 Recettes diverses européennes | R04 | 4 111,81 | 8 992,75 |
| 74662000 Résultat différé INTERREG | R04 | (77 929,84) | (62 613,46) |
| charges de matières premières et consommables | R041 | (202 160,64) | (159 263,58) |
| 60121200 Honoraires tiers Grundv | R041 | (385,00) | |
| 60121400 Frais de déplacement Grundv | R041 | (1 970,18) | |

| | | | |
|---|------|--------------|--------------|
| 60121500 Logement, séjour, boissons Grundv | R041 | (3 115,06) | |
| 60123100 Frais de personnel Mag-Net | R041 | (46 717,92) | (44 582,48) |
| 60123110 Frais copies MAG-Net | R041 | (289,50) | (579,50) |
| 60123120 Matériel de prévention MAG-Net | R041 | (711,03) | (2 980,45) |
| 60123130 Frais divers MAG-Net | R041 | (2 734,84) | (321,66) |
| 60123140 Location salles | R041 | (565,00) | |
| 60123300 Frais de déplacement MAG-Net | R041 | (3 877,76) | (3 665,62) |
| 60123400 Frais de repas, logement MAG-Net | R041 | (10 175,03) | (1 692,07) |
| 50123500 Prestations externes MAG-Net | R041 | (13 506,33) | (6 144,18) |
| 60123600 Frais d'équipement MAG-Net | R041 | | (104,47) |
| 60123700 Fonctionnement site internet MAG-Net | R041 | (345,00) | (161,00) |
| 60123800 Frais de promotion /communic. MAG-Net | R041 | (23 421,54) | (2 600,62) |
| 60123900 Envois postaux MAG-Net | R041 | (319,24) | (17,50) |
| 60124400 Frais de déplacement Club Health | R041 | (2 180,57) | (132,00) |
| 60124500 Logement, séjour, boissons Club Health | R041 | (3 564,29) | (796,00) |
| 60124900 Frais divers Club Health | R041 | (10 367,34) | |
| 60125100 Frais de participation DC&DII | R041 | | (1 000,00) |
| 60125400 Frais de déplacement DC&DII | R041 | | (293,57) |
| 60125500 Logement, séjour, boissons DC&DII | R041 | | (294,00) |
| 60126300 Frais de personnel s/act.europ. | R041 | | (6 303,35) |
| 60126400 Frais de déplacement éch., confér. europ. | R041 | (1 438,71) | (492,22) |
| 60126500 Logement, séjour, boissons europ. | R041 | (839,00) | (1 819,44) |
| 60126900 Frais divers europ. | R041 | | (83,38) |
| 60132300 Frais de personnel s/contrat Tramp | R041 | | (8 135,00) |
| 60133100 Publications diverses FdL | R041 | (11 737,63) | (6 173,67) |
| 60133200 Frais s/envois publications FdL | R041 | (1 081,37) | |
| 60141100 Brochures Oeuvre Charlotte | R041 | (14 375,88) | |
| 60141200 Frais s/envois brochures Oeuvre Charlott. | R041 | (3 835,66) | |
| 60711100 Honoraires formation/supervision | R041 | (920,00) | (1 557,40) |
| 60711400 Frais de déplacement | R041 | (1 149,92) | (1 167,62) |
| 60711500 Logement, séjour, boissons | R041 | (2 848,76) | (3 344,92) |
| 60711800 Matériel divers | R041 | | (3 183,20) |
| 60711900 Frais divers | R041 | (1,15) | (674,75) |
| 60731300 Frais de personnel s/contrat Ecoles | R041 | | (2 500,25) |
| 60731400 Frais de déplacement Ecoles | R041 | (100,94) | (148,30) |
| 60731500 Logement, séjour, boissons Ecoles | R041 | (17,00) | |
| 60741100 Honoraires formation/supervision Mond. | R041 | (600,00) | (200,00) |
| 60741400 Frais de déplacement Mond. | R041 | (434,00) | (347,60) |
| 60741500 Logement, séjour, boissons Mond. | R041 | (133,50) | (2 862,85) |
| 60741800 Matériel divers Mond. | R041 | | (275,96) |
| 60741900 Frais divers Mond. | R041 | (912,20) | (24,00) |
| 60751100 Honoraires tiers, évaluation Alcool | R041 | (25 000,00) | (41 666,00) |
| 60751300 Frais de personnel s/contrat Alcool | R041 | (12 328,13) | (9 872,16) |
| 60751400 Frais de déplacement Alcool | R041 | (114,92) | (279,98) |
| 60751500 Logement, séjour, boissons Alcool | R041 | | (150,00) |
| 60761300 Frais de personnel s/contrat MESH | R041 | | (2 636,41) |
| 60761400 Frais de déplacement MESH | R041 | (3,00) | |
| 60761800 Matériel divers MESH | R041 | (43,24) | |
| autres charges externes | R042 | (135 370,58) | (130 228,14) |
| 60612000 Electricité | R042 | (1 244,92) | (1 739,73) |
| 60631000 Petit équipement (-370 euros) | R042 | (831,33) | (313,63) |
| 60634000 Petit équipement (-870 euros) | R042 | | (2 570,50) |
| 60635000 Fournitures d'entretien (Décoration etc) | R042 | (170,93) | (117,66) |
| 60641000 Matériel de bureau | R042 | (11 657,98) | (6 621,64) |
| 60644000 Petit équipement informatique | R042 | (664,62) | (297,17) |

| | | | |
|--|------|--------------|--------------|
| 61310000 Locations immobilières | R042 | (66 000,00) | (66 000,00) |
| 61320000 Location installation téléphonique | R042 | (2 083,05) | (2 032,27) |
| 61410000 Charges locatives et de copropriété | R042 | (14 003,91) | (12 327,84) |
| 61510000 Entretien immeuble | R042 | | (50,00) |
| 61521000 Entretien mobilier et installations | R042 | (1 069,40) | (618,32) |
| 61524000 Entretien et rep. sur mat. informatique | R042 | (2 353,07) | (173,40) |
| 61526000 Entretien matériel de télécommunication | R042 | (119,89) | (241,32) |
| 61541000 Contrats de maintenance (machine à cop.) | R042 | (589,66) | (484,12) |
| 61542000 Maintenance, Intervention Software | R042 | (1 811,00) | (5 187,77) |
| 61613000 Assurance s/installations | R042 | (295,19) | (295,19) |
| 61628000 Multirisque - biens loués | R042 | (791,38) | (774,62) |
| 61635000 Assurances respons-civile professionnell | R042 | (156,37) | (152,29) |
| 61811000 Documentation générale, biblio. | R042 | (1 464,14) | (2 477,02) |
| 61812000 Documentation technique | R042 | | (276,10) |
| 61813000 Matériel didactique | R042 | (300,00) | (508,50) |
| 62261000 Honoraires d'expert comptables et de rév | R042 | (4 270,40) | (4 549,41) |
| 62310000 Annonces et insertions | R042 | (9 613,77) | (3 792,15) |
| 62321000 Publications, Imprimés, | R042 | (3 521,09) | (3 933,00) |
| 62322000 Frais de traduction sur publication | R042 | (73,26) | (460,00) |
| 62331000 Cartes de voeux | R042 | (39,10) | |
| 62341000 Frais d'exposition | R042 | (498,33) | |
| 62375000 Site internet | R042 | (780,99) | (763,28) |
| 62391000 Cotisations professionnelles | R042 | (370,00) | (620,00) |
| 62512100 Frais de route personnel | R042 | (329,30) | |
| 62531000 Frais de séjour | R042 | (1 005,00) | (203,30) |
| 62532000 Déplacements | R042 | (499,80) | (218,91) |
| 62539000 Autres | R042 | | (460,00) |
| 62541000 Fête du personnel | R042 | (500,00) | (399,50) |
| 62542000 Cadeaux et représentation | R042 | (1 192,68) | (1 830,10) |
| 62610000 Timbres et envois | R042 | (274,70) | (4 184,55) |
| 62621000 Téléphone, mails | R042 | (2 567,91) | (2 828,96) |
| 62711000 Frais bancaires | R042 | (124,00) | (111,40) |
| 62850000 Recrutement personnel | R042 | (1 944,93) | (2 238,69) |
| 63700000 Droit d'enregistrement et de timbre | R042 | (299,48) | |
| 64781000 Formation du personnel | R042 | (1 859,00) | (375,80) |
| Frais de personnel | R05 | (695 740,77) | (754 713,56) |
| salaires et traitements | R051 | (716 550,12) | (743 549,53) |
| 64110000 Rémunérations bruts personnel | R051 | (711 150,12) | (757 333,81) |
| 64191000 Remboursements Mutualité | R051 | | 14 284,28 |
| 64320000 Salaires occasionnels | R051 | (5 400,00) | |
| charges sociales | R052 | 20 809,35 | (11 164,03) |
| 64511000 Charges patronales personnel | R052 | (94 840,58) | (97 788,56) |
| 64581000 Impôts allocation de repas | R052 | (1 122,82) | (1 240,61) |
| 64591000 Participation frais de personnel/projet | R052 | 58 505,23 | 43 282,76 |
| 64592000 Frais de personnel projet MAG-Net | R052 | 46 717,92 | 44 582,48 |
| 64593000 Participation frais de personnel CNS | R052 | 11 549,60 | |
| Corrections de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles | R06 | (3 638,61) | (2 924,89) |
| 68111100 Da s/licences informatiques | R06 | (1 142,20) | (739,70) |
| 68112310 Da s/matériel de bureau et informatique | R06 | (1 222,52) | (911,30) |
| 68112410 Da s/mobilier et installations | R06 | (1 273,89) | (1 273,89) |
| Produits provenant de participations | R09 | 2,26 | 13,40 |
| 76100000 Différence de paiement | R09 | 2,26 | 13,40 |
| Autres intérêts et produits assimilés | R11 | 3 493,87 | 791,80 |
| 76910000 Intérêts créditeurs compte à terme | R11 | 3 406,35 | 681,26 |

| | | | |
|---|-----|----------|----------|
| 76930000 Intérêts sur compte courant | R11 | 87,52 | 110,54 |
| Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts | R15 | (555,23) | 2 851,52 |
| Produits exceptionnels | R16 | 63,75 | |
| 77100000 Produits exceptionnels | R16 | 63,75 | |
| Charges exceptionnelles | R17 | | (352,85) |
| 67291000 Diverses charges sur ex. antérieurs | R17 | | (352,85) |
| Résultat exceptionnel | R18 | 63,75 | (352,85) |
| Résultat de l'exercice | R21 | (491,48) | 2 498,67 |

Budget Prévisionnel 2012

| Comptes de profits et pertes | Exercice 2011 | Budget 2012 |
|---|------------------|----------------|
| Montant net du chiffre d'affaires | 6 897,93 | 900,00 |
| 70300000 Ventes de livres et matériel didactique | 55,09 | 0,00 |
| 70710000 Recettes formation | 384,62 | 900,00 |
| 70720000 Formations UniLu | 6 458,22 | 0,00 |
| Autres produits d'exploitation | 1 025 961,31 | 1 123 900,00 |
| 73213000 Don Lotto Lottolux | 5 000,00 | 0,00 |
| 73214000 Don APEB | 150,00 | 0,00 |
| 74011000 Contributions de l'Etat | 938 366,00 | 1 009 000,00 |
| 74011100 Restitution à l'Etat | -104 022,37 | -59 500,00 |
| 74012000 Frais d'Equipeement Etat | 0,00 | 7 500,00 |
| 74021000 Contributions Misa Groupe de Mondorf | 1 500,00 | 1 500,00 |
| 74021100 Contributions diverses Groupe de Mondorf | 579,70 | 1150,00 |
| 74311000 Participations Communes | 25 000,00 | 2 250,00 |
| 74431000 Contribution FDL dépliants et brochures | 12 819,00 | 16 500,00 |
| 74441000 Contributions FdL Schoulfest | 77 562,26 | 78 500,00 |
| 74511000 Participation aux frais Oeuvre G.D. | 18 211,54 | 11 700,00 |
| 74613000 Contributions Pro-Skills 2 | 5 470,24 | 24 000,00 |
| 74631000 Contributions FEDER | 112 603,77 | 117 000,00 |
| 74632000 Recettes diverses MAG-Net | 427,00 | 0,00 |
| 74641000 Contributions Club Health | 6 112,20 | 0,00 |
| 74651000 Contributions et refacturations New IP | 0,00 | 1 800,00 |
| 74661000 Recettes diverses européennes | 4 111,81 | 0,00 |
| 74662000 Résultat différé Interreg | -77 929,84 | -87 500,00 |
| Charges de matières premières et consommables | -202 160,64 | -198 026,00 |
| 60121200 Honoraires tiers Grundv | -385,00 | -10 600,00 |
| 60121400 Frais de déplacement Grundv | -1 970,18 | -1 600,00 |
| 60121500 Logement, séjour, boissons Grundv | -3 115,06 | -9 300,00 |
| 60121800 Frais divers Grundv | 0,00 | -2 600,00 |
| 60123100 Frais de personnel Mag-Net | -46 717,92 | -53 000,00 |
| 60123110 Frais copies MAG-Net | -289,50 | 0,00 |
| 60123120 Matériel de prévention MAG-Net | -711,03 | -10 400,00 |
| 60123130 Frais divers MAG-Net | -2 734,84 | -900,00 |
| 60123140 Location salles MAG-Net | -565,00 | -460,00 |
| 60123300 Frais de déplacement MAG-Net | -3 877,76 | -2 400,00 |
| 60123400 Frais de repas, logement MAG-Net | -10 175,03 | -7 000,00 |
| 60123500 Prestations externes MAG-Net | -13 506,33 | -10 750,00 |
| 60123700 Fonctionnement site internet MAG-Net | -345,00 | -40,00 |
| 60123800 Frais de promotion / communic. MAG-Net | -23 421,54 | -14 500,00 |
| 60123900 Envois postaux MAG-Net | -319,24 | -250,00 |
| 60124400 Frais de déplacement Club Health | -2 180,57 | 0,00 |
| 60124500 Logement, séjour, boissons Oub Health | -3 564,29 | 0,00 |
| 60124900 Frais divers Club Health | -10 367,34 | -8 250,00 |
| 60125000 Frais de participation NEW IP / NEW Net | 0,00 | -1 000,00 |

| | | |
|--|-------------|-------------|
| 60125100 Frais de déplacement NEW IP / NEW Net | 0,00 | -1 700,00 |
| 60125200 Log., séjour, boissons NEW IP / NEW Net | 0,00 | -620,00 |
| 60126400 Frais de déplacement éch.,confér. europ. | -1 438,71 | 0,00 |
| 60126500 Logement, séjour, boissons europ. | -839,00 | 0,00 |
| 60133100 Publications diverses FdL | -11 737,63 | -15 000,00 |
| 60133200 Frais s/envois publications FdL | -1 081,37 | -350,00 |
| 60141100 Brochures Oeuvre Charlotte | -14 375,88 | -10 500,00 |
| 60141200 Frais s/envois brochures Oeuvre Charlott | -3 835,66 | -300,00 |
| 60711100 Honoraires formation/supervision | -920,00 | -550,00 |
| 60711400 Frais de déplacement | -1 149,92 | -800,00 |
| 60711500 Logement, séjour, boissons | -2 848,76 | -1 850,00 |
| 60711900 Frais divers | -1,15 | -60,00 |
| 60731400 Frais de déplacement Ecoles | -100,94 | -200,00 |
| 60731500 Logement, séjour, boissons Ecoles | -17,00 | 0,00 |
| 60741100 Honoraires formation/supervision Mond. | -600,00 | -500,00 |
| 60741400 Frais de déplacement Mond. | -434,00 | -300,00 |
| 60741500 Logement, séjour, boissons Mond. | -133,50 | -50,00 |
| 60741900 Frais divers Mond. | -912,20 | -1 200,00 |
| 60751100 Honoraires tiers, évaluation Alcool | -25 000,00 | -16 666,00 |
| 60751300 Frais de personnel s/contrat Alcool | -12 328,13 | -14 000,00 |
| 60751400 Frais de déplacement Alcool | -114,92 | -150,00 |
| 60759000 Frais divers Alcool | 0,00 | -150,00 |
| 60761400 Frais de déplacement MESH | -3,00 | 0,00 |
| 60761800 Matériel divers MESH | -43,24 | -30,00 |
| Autres charges externes | -135 370,58 | -116 581,80 |
| 60612000 Electricité | -1 244,92 | -1 400,00 |
| 60631000 Petit équipement (-370 euros) | -831,33 | -350,00 |
| 60635000 Fournitures d'entretien (Décorations etc) | -170,93 | -200,00 |
| 60641000 Matériel de bureau | -11 657,98 | -4 000,00 |
| 60644000 Petit équipement informatique | -664,62 | -1 000,00 |
| 61310000 Locations immobilières | -66 000,00 | -66 000,00 |
| 61320000 Location installations téléphoniques | -2 083,05 | -2 150,00 |
| 61410000 Charges locatives et de copropriété | -14 003,91 | -11 200,00 |
| 61521000 Entretien mobilier et installations | -1 069,40 | -1 100,00 |
| 61524000 Entretien et rép.sur mat.informatique | -2 353,07 | -2 350,00 |
| 61526000 Entretien matériel de télécommunication | -119,89 | -150,00 |
| 61541000 Contrats de maintenance (machine à cop.) | -589,66 | -1 750,00 |
| 61542000 Maintenance, intervention, software | -1 811,00 | -1 975,00 |
| 61613000 Assurance s/installations | -295,19 | -295,00 |
| 61628000 Multirisque - biens loués | -791,38 | -820,00 |
| 61635000 Assurance respons.civile professionnelle | -156,37 | -160,00 |
| 61811000 Documentation générale, biblio. | -1 464,14 | -2 300,00 |
| 61813000 Matériel didactique | -300,00 | -1 200,00 |
| 62261000 Honoraires d'expert comptables et de rév. | -4 270,40 | -4 200,00 |
| 62310000 Annonces et insertions | -9 613,77 | -2 500,00 |
| 62321000 Publications, Imprimés | -3 521,09 | -2 000,00 |
| 62322000 Frais de traduction sur publication | -73,26 | -91,80 |
| 62331000 Cartes de voeux | -39,10 | -50,00 |
| 62341000 Frais d'exposition | -498,33 | 0,00 |
| 62375000 Site internet | -780,99 | -750,00 |
| 62391000 Cotisations professionnelles | -370,00 | -360,00 |
| 62512100 Frais de route personnel | -329,30 | -500,00 |
| 62531000 Frais de séjour | -1 005,00 | -1 450,00 |
| 62532000 Déplacements | -499,80 | -1 500,00 |
| 62541000 Fête du personnel | -500,00 | -450,00 |

| | | |
|--|-------------|-------------|
| 62542000 Cadeaux et représentation | -1 192,68 | -130,00 |
| 62610000 Timbres et envois | -274,70 | -250,00 |
| 62621000 Téléphone, mails | -2 567,91 | -2 700,00 |
| 62711000 Frais bancaires | -124,00 | -135,00 |
| 62850000 Recrutement personnel | -1 944,93 | 0,00 |
| 63700000 Droits d'enregistrement et de timbres | -299,48 | -165,00 |
| 64781000 Formation du personnel | -1 859,00 | -950,00 |
| Frais de personnel | -695 740,77 | -807 800,00 |
| salaires et traitements | -716 550,12 | -798 900,00 |
| 64110000 Rémunérations brutes personnel | -711 150,12 | -800 000,00 |
| 62193000 Remboursements Fonds National/Mutualité | 0,00 | 8 300,00 |
| 64320000 Salaires occasionnels | -5 400,00 | -7 200,00 |
| charges sociales | 20 809,35 | -8 900,00 |
| 64511000 Charges patronales personnel | -94 840,58 | -111 700,00 |
| 64581000 Impôts allocation de repas | -1 122,82 | -1 300,00 |
| 64591000 Participation frais de personnel/projet | 58 505,23 | 14 000,00 |
| 64592000 Frais de personnel projet MAG-Net | 46 717,92 | 77 300,00 |
| 64593000 Participation frais de personnel CNS | 11 549,60 | 12 800,00 |
| Corrections de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations | -3 638,61 | -3 242,20 |
| 68111100 Da s/licences informatiques | -1 142,20 | -1 142,20 |
| 68112310 Da s/matériel de bureau et informatique | -1 222,52 | -1 300,00 |
| 68112410 Da s/mobilier et installations | -1 273,89 | -800,00 |
| Produits provenant de participations | 2,26 | 0,00 |
| 76100000 Différence de paiement | 2,26 | 0,00 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 3 493,87 | 850,00 |
| 76910000 intérêts créditeurs compte à terme | 3 406,35 | 800,00 |
| 76930000 Intérêts sur compte courant | 87,52 | 50,00 |
| Produits exceptionnels | 63,75 | 0,00 |
| 77100000 Produits exceptionnels | 63,75 | 0,00 |
| Résultat de l'exercice | -491,48 | 0,00 |

Référence de publication: 2014152616/354.

(140175237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

NBIM Karl LBG1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.664.588,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.300.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of September.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg who will keep the original of this deed,

THERE APPEARED

"NBIM Karl S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of three hundred forty thousand nine hundred and ninety-seven Euros (EUR 340,997.-) and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.039,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "NBIM Karl LBG1 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.300, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 31 July 2014, whose articles of

incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of three million six hundred fifty-two thousand and eighty-eight Euros (EUR 3,652,088.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to three million six hundred sixty-four thousand five hundred and eighty-eight Euros (EUR 3,664,588.-), by creating and issuing three million six hundred fifty-two thousand and eighty-eight (3,652,088) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having the rights and obligations set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of thirty-two million nine hundred eighty-one thousand two hundred and ninety-two Euros (EUR 32,981,292.-).

The New Shares are subscribed and fully paid up by NBIM Karl S.à r.l., prenamed, the sole shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in cash of an amount of thirty-six million six hundred thirty-three thousand three hundred and eighty Euros (EUR 36,633,380.-), which is allocated as follows: three million six hundred fifty-two thousand and eighty-eight Euros (EUR 3,652,088.-) is allocated to the share capital of the Company and thirty-two million nine hundred eighty-one thousand two hundred and ninety-two Euros (EUR 32,981,292.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at three million six hundred sixty-four thousand five hundred and eighty-eight Euros (EUR 3,664,588.-) divided into three million six hundred sixty-four thousand five hundred and eighty-eight (3,664,588) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre.

Par-devant la soussignée Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg qui aura la garde des présentes minutes,

A COMPARU

"NBIM Karl S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trois cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 340.997,-) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.039,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "NBIM Karl LBG1 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.300, constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de

Luxembourg, en date du 31 juillet 2014 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C").

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois millions six cent cinquante-deux mille quatre-vingt-huit euros (EUR 3.652.088,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trois millions six cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 3.664.588,-), par la création et l'émission de trois millions six cent cinquante-deux mille quatre-vingt-huit (3.652.088) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de trente-deux millions neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-douze euros (EUR 32.981.292,-).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par NBIM Karl S.à r.l., le seul associé de la Société.

Ces Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de trente-six millions six cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 36.633.380,-), qui est alloué comme suit: trois millions six cent cinquante-deux mille quatre-vingt-huit euros (EUR 3.652.088,-) sont alloués au capital social de la Société et trente-deux millions neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-douze euros (EUR 32.981.292,-) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à trois millions six cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 3.664.588,-), représenté par trois millions six cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit (3.664.588) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44664. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014153003/123.

(140174432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 88.613.582,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

M&G Real Estate Debt Fund III LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3rd Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1746,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 172.632 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 22 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2978 of 22 December 2012. The articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of the undersigned notary on 24 June 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2411 of 8 September 2014,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Guernsey on 24 September 2014.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at eighty-one thousand, eight hundred and twenty-three Pound Sterling four hundred and seventeen thousandth (GBP 81,823.417), represented by eighty-one million, eight hundred and twenty-three thousand, four hundred and seventeen (81,823,417) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of six thousand seven hundred and ninety Pound Sterling and one hundred and sixty five thousandth (GBP 6,790.165) in order to raise it from its current amount of eighty-one thousand, eight hundred and twenty-three Pound Sterling four hundred and seventeen thousandth (GBP 81,823.417), represented by eighty-one million, eight hundred and twenty-three thousand, four hundred and seventeen (81,823,417) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each to eighty-eight thousand, six hundred and thirteen Pound Sterling five hundred and eighty-two thousandth (GBP 88,613.582), represented by eighty-eight million six hundred and thirteen thousand and five hundred and eighty-two (88,613,582) shares, through the issue of six million, seven hundred ninety thousand, one hundred and sixty five (6,790,165) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Subscription - Payment

The six million, seven hundred ninety thousand, one hundred and sixty five (6,790,165) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of six million, seven hundred ninety thousand, one hundred and sixty five Pound Sterling (GBP 6,790,165.-), out of which:

- six thousand seven hundred and ninety Pound Sterling and one hundred and sixty five thousandth (GBP 6,790.165.-) are allocated to the share capital, and..

- six million, seven hundred and eighty-three thousand, three hundred and seventy four Pound Sterling and eight hundred and thirty five thousandth (GBP 6,783,374.835) are allocated to the share premium.

The six million, seven hundred ninety thousand, one hundred and sixty five (6,790,165) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of six million, seven hundred ninety thousand, one hundred and sixty five Pound Sterling (GBP 6,790,165.-) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at eighty-eight thousand, six hundred and thirteen Pound Sterling five hundred and eighty-two thousandth (GBP 88,613.582), represented by eighty-eight million, six hundred and thirteen thousand, five hundred and eighty-two (88,613,582) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand three hundred euro (EUR 4,300.-).

157103

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

M&G Real Estate Debt Fund III LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3e étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WD, immatriculée au Guernsey Registry sous le numéro 1746,

en sa capacité d'associé unique de M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.632 (ci après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2978 du 7 décembre 2012. Les statuts de la Société (ci après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 24 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2411 du 8 septembre 2014,

ici représentée par M. Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Guernsey en date du 24 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP est l'associé unique (l' «Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre-vingt-un mille huit cent vingt-trois livres sterling et quatre cent dix-sept millièmes (GBP 81.823,417) représentés par quatre-vingt-un millions huit cent vingt-trois mille quatre cent dix-sept (81.823.417) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six mille sept cent quatre-vingt-dix livres sterling et cent soixante-cinq millièmes (GBP 6.790,165) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un mille huit cent vingt-trois livres sterling et quatre cent dix-sept millièmes (GBP 81.823,417) représentés par quatre-vingt-un millions huit cent vingt-trois mille quatre cent dix-sept (81.823.417) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune, jusqu'à quatre-vingt-huit mille six cent treize livres sterling et cinq cent quatre-vingt-deux millièmes (GBP 88.613,582) représentés par quatre-vingt-huit millions six cent treize mille cinq cent quatre-vingt-deux (88.613.582) parts sociales par l'émission de six millions sept cent quatre-vingt-dix mille cent soixante-cinq (6.790.165) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Souscription - Libération

Les six millions sept cent quatre-vingt-dix mille cent soixante-cinq (6.790.165) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de six millions sept cent quatre-vingt-dix mille cent soixante-cinq livres sterling (GBP 6.790.165,-) dont:

- Six mille sept cent quatre-vingt-dix livres sterling et cent soixante-cinq millièmes (GBP 6.790,165) sont alloués au capital social; et

- Six millions sept cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-quatorze livres sterling et huit cent trente-cinq millièmes (GBP 6.783.374,835) sont alloués à la prime d'émission.

Les six millions sept cent quatre-vingt-dix mille cent soixante-cinq (6.790.165) nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que le montant total de six millions sept cent quatre-vingt-dix mille cent soixante-cinq livres sterling (GBP 6.790.165,-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

157104

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre-vingt-huit mille six cent treize livres sterling et cinq cent quatre-vingt-deux millièmes (GBP 88.613,582) représentés par quatre-vingt-huit millions six cent treize mille cinq cent quatre-vingt-deux (88.613.582) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44815. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152940/143.

(140174555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

BR Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.224.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014155732/14.

(140177159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Belvedere Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 186.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014155693/12.

(140176607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.
